

Le nombre total des personnes qui appartiennent au service extérieur de ce département était, à la fin de l'année de calendrier, de 1,596.

Le service des phares du Canada se trouve compris sous les six divisions suivantes, savoir : La division d'Ontario, comprenant les phares en amont de Montréal ; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal, y compris le fleuve et le golfe St. Laurent ; la division du Nouveau-Brunswick, la division de la Nouvelle-Ecosse, la division de l'Île du Prince-Edouard et la division de la Colombie-Britannique.

Le nombre total des stations de phares du Canada, au 31 décembre dernier, était de 407, et celui des phares 488 ; le nombre des sifflets d'alarme à vapeur était de 24, et le nombre des gardiens de phares, mécaniciens de sifflets d'alarme et leurs assistants, était de 468.

DIVISION D'ONTARIO.

Cette division comprend les phares et phares flottants de cette partie de la province de Québec comprise entre Montréal et la ligne frontière qui sépare les provinces de Québec et Ontario, ainsi que ceux des lacs d'en haut, comprenant les phares de la rivière Ottawa, du fleuve St. Laurent en amont de Montréal, des lacs Ontario, Simcoe, Erié, Huron, Supérieur et de la baie Georgienne. Il y avait 130 phares et phares-balises en opération dans cette division, à la clôture de la navigation, quatre phares-flottants exclusivement entretenus aux frais du gouvernement, 1 autre phare-flottant en partie entretenu par le gouvernement, 62 bouées et 5 balises.

Le nombre des gardiens payés directement par le gouvernement pour l'entretien de ces phares était de 100 ; mais les gardiens emploient, dans quelques cas, des aides à leurs frais.

On trouvera, dans l'annexe No. 1, un rapport du contrôleur des phares de cette division, donnant un état de la condition de chaque phare en particulier lors de la visite annuelle, aux mois de juillet et d'août derniers. On y verra que cette condition est, en somme, très satisfaisante et qu'en général les gardiens y veillent avec soin.

En consultant l'annexe No. 1, l'on verra que la somme de \$13,320.40 a été employée à la construction de nouveaux phares, et ce à même le crédit général voté par le Parlement pour cette fin.

Le rapport de l'année dernière faisait mention du nouveau phare construit sur la pointe orientale de l'Île à Cadieux, sur le lac des Deux-Montagnes, rivière Ottawa, et qui fut mis en opération au mois d'octobre 1875. En consultant l'annexe No. 1, on verra que la construction de ce phare, y compris la lanterne et l'appareil d'éclairage, a coûté \$1,840.03.

Il était aussi question, dans le même rapport, du phare construit sur le Rocher au Genièvre (Gin Rock), baie de Gloucester. Dans le cours de l'année fiscale expirée au 30 juin dernier, on a dépensé une nouvelle somme de \$898.67 pour ce phare—ce qui en porte les frais de construction à \$2,765.56.